



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.478
23 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Dix-neuvième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 478^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 21 septembre 1998, à 10 h 30

Président : Mlle MASON

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DE RAPPORTS PAR LES ÉTATS PARTIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE
LA CONVENTION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 35.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La PRÉSIDENTE déclare ouverte la dix-neuvième session du Comité des droits de l'enfant.
2. M. ter HORST (Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme) souhaite la bienvenue au Comité à l'occasion de l'ouverture de sa dix-neuvième session. En ce qui concerne les nouveaux événements survenus au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, il a tout d'abord le plaisir de présenter M. Francisco José Aguilar Urbina, devenu le nouveau chef du Service d'appui, qui rend des services à tous les organes de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme, à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et aux fonds d'affectation spéciale à vocation humanitaire. M. Aguilar Urbina est un ancien membre du Comité des droits de l'homme et en a été le président de 1994 à 1996; il connaît parfaitement les organes de suivi des instruments internationaux. Dans le cadre de la réforme en cours, le Haut-Commissariat revoit actuellement toutes ses méthodes de travail. À cet égard, M. ter Horst remercie Mme Helga Klein, qui a récemment rejoint le Service de la recherche et du droit au développement, pour la contribution qu'elle apporte depuis longtemps aux travaux des organes de suivi des instruments internationaux. Le nouveau chef de l'Équipe des Pactes, qui, avec l'Équipe des Traités, dirigée par Mme Raadi-Azarakhchi, fournit d'importants services de secrétariat aux organes de suivi des instruments internationaux, est M. Hamid Gaham.
3. Le Haut-Commissariat a bien entendu été touché par les compressions de personnel imposées dans l'ensemble du système des Nations Unies du fait des graves contraintes financières qui pèsent toujours sur l'ONU. Toutefois, grâce à la restructuration en cours, à une meilleure coopération interservices et à une plus grande transparence, la qualité des services fournis au Comité devrait s'améliorer. M. ter Horst invite le Comité à rester vigilant quant aux résultats de la réforme et à tenir le Haut-Commissariat informé de ses succès et de ses échecs.
4. M. ter Horst a le plaisir de présenter deux nouveaux membres de l'Équipe du Plan d'action, qui apporte une aide concrète au Comité : Mme Gaynell Curry (Bahamas) et Mme Mara Bustelo (Espagne).
5. Un certain nombre de faits nouveaux intéressants sont intervenus depuis la dernière session du Comité. Tout d'abord, 63 États ont à ce jour annoncé qu'ils acceptaient l'amendement au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant visant à porter de 10 à 18 le nombre des membres du Comité. Cependant, le nombre d'États requis pour que l'amendement entre en vigueur est encore loin d'être atteint.
6. Ensuite, concernant les projets de protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant, d'une part, l'implication d'enfants dans les conflits armés et, d'autre part, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, le Comité souhaitera peut-être envisager de formuler des observations et d'être représenté aux sessions suivantes des deux groupes de travail de la Commission chargés d'élaborer les projets de protocoles, dont la première aura lieu du 11 au

22 janvier 1999 et la seconde du 25 janvier au 5 février 1999, à Genève. Dans le cas du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le Comité devrait, comme par le passé, donner son opinion d'expert non seulement sur le document négocié en plénière mais aussi sur celui présentant l'avis du Président, intitulé "The Chairman's perception", établi à l'issue de consultations informelles. M. ter Horst relève en outre qu'une coalition d'ONG luttant contre le recrutement d'enfants soldats, constituée le 30 juin 1998, a reçu l'appui du Comité, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de l'UNICEF, du HCR et de l'OIT.

7. Un certain nombre de résolutions ayant un rapport direct avec les droits de l'enfant ont été adoptées par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à sa cinquantième session. C'est notamment le cas de la résolution sur la réalisation du droit à l'éducation, y compris l'éducation dans le domaine des droits de l'homme; de la résolution sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes et de la résolution sur le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé, y compris de conflit armé interne. La Sous-Commission a également adopté le rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, qui couvre des domaines tels que le trafic d'êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui, la prévention du trafic transfrontière de femmes et de fillettes à des fins d'exploitation sexuelle, et les enfants employés comme domestiques et le travail des enfants. M. ter Horst a été heureux d'apprendre que des membres du Comité s'étaient réunis avec des membres du Groupe de travail au cours de sessions précédentes pour débattre de questions d'intérêt commun. Cette coopération est en effet vitale pour renforcer les mécanismes existants dans le domaine des droits de l'homme et fondamentale pour la réforme en cours. Enfin, M. ter Horst relève que la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote, de demander à Mme Françoise Jane Hampson de rédiger un document de travail sur la question des réserves formulées à l'égard des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, comprenant une étude du nombre et de la portée de ces réserves et de leur impact sur le respect des obligations acceptées par les États, document qui sera soumis à la Sous-Commission à sa cinquante et unième session.

8. La Commission des droits de l'homme a nommé Mme Katerina Tomasevki (Croatie) en qualité de Rapporteur spécial sur l'éducation et le Comité aura sans nul doute l'occasion de coopérer avec elle. Par ailleurs, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels organisera un débat thématique sur le droit à l'éducation au cours de sa session de novembre 1998.

9. Le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants devrait se rendre au Laos, pour une visite officielle, du 21 au 25 septembre 1998. Il mettra sans nul doute à profit les recommandations formulées par le Comité à cet égard en octobre 1997.

10. M. ter Horst et un certain nombre de ses collègues se sont récemment entretenu avec le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des répercussions des conflits armés sur les enfants, M. Olara Otunnu, pour examiner les moyens de renforcer la coopération entre le Bureau du Représentant spécial, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Comité des droits de l'enfant. On a laissé entendre qu'il fallait accroître la

circulation d'informations entre le Comité et le Bureau du Représentant spécial, en particulier pour les pays présentant des rapports directement ou indirectement affectés par des conflits armés. M. Otunnu a communiqué à la presse un document d'information sur ses récentes visites sur le terrain en Sierra Leone, à Sri Lanka, en Ouganda et en ex-Yougoslavie, y compris au Kosovo, document dont une copie sera adressée au Comité.

11. Enfin, la dixième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme s'est tenue à Genève du 14 au 18 septembre 1998. M. ter Horst laissera à la Présidente, qui y a participé, le soin d'informer ses collègues des résultats de cette réunion et de débattre avec eux des principales questions qui y ont été soulevées.

12. En conclusion, M. ter Horst assure les membres du Comité du soutien du Haut-Commissariat dans les travaux importants qui les attendent et souhaite que la session s'avère stimulante et fructueuse.

13. Mme SARDENBERG remercie le Haut-Commissaire adjoint pour ces nombreuses informations sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine des droits de l'enfant. Elle se félicite de la nomination de M. Aguilar Urbina et des nouveaux membres de l'Équipe du Plan d'action et se réjouit à la perspective de travailler avec eux. Étant donné leur importance pour le Comité et pour ses travaux, elle est heureuse d'apprendre qu'une amélioration de la transparence et de l'efficacité est prévue. Elle souligne l'importance d'une coopération accrue entre le Comité, qui est l'interlocuteur privilégié pour les droits de l'enfant, et les autres organes de l'ONU, et plus spécialement avec le Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants. Elle se réjouit aussi de la perspective d'une meilleure circulation de l'information avec la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. En sa qualité de membre suppléant de la Sous-Commission, Mme Sardenberg s'intéresse particulièrement aux travaux du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage. Elle souhaite vivement que le Comité intègre mieux dans ses travaux les résolutions adoptées par la Sous-Commission. Eu égard au projet de protocole facultatif, elle se félicite qu'il ait été recommandé que le Comité exprime son opinion sur le document présentant l'avis du Président. Le Comité devra aussi s'intéresser aux travaux du Groupe de travail sur les réserves. Il aura besoin d'organiser un débat privé sur toutes ces questions afin de pouvoir organiser ses travaux en vue non seulement d'être l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne les droits de l'enfant mais aussi de faire partie intégrante du processus de réforme. Mme Sardenberg ajoute que toute information complémentaire sur les faits nouveaux concernant le Plan d'action sera la bienvenue.

14. M. ter HORST (Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme) signale, concernant le Plan d'action, qu'un projet de document a été rédigé. Cette partie des travaux a été sous-traitée au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui la gèrera. En effet, non seulement il est plus facile de trouver des financements avec un projet de document à l'appui, mais, en outre, l'UNOPS pourra apporter sa compétence en matière de gestion.

15. Mme RAADI-AZARAKHCHI (Secrétariat) ajoute, concernant le financement du Plan d'action, que la Norvège s'est engagée à fournir environ 265 000 dollars. Peu avant, la Colombie avait apporté une contribution de 30 000 dollars. Pour ce qui est de la mise en oeuvre du Plan, la nouvelle équipe continuera à apporter

une aide concrète au Comité en lui fournissant des analyses nationales et en l'assistant dans l'accomplissement de ses tâches. Le deuxième élément du plan sur lequel on travaille est l'appui à la mise en oeuvre au niveau national, par le biais de séminaires de suivi et de stages de formation. Ces activités de coopération technique seront facilitées, plutôt que directement mises en oeuvre, par l'équipe du Plan d'action. On met actuellement à jour l'enquête préliminaire sur les besoins en assistance technique déjà communiquée au Comité.

16. La PRÉSIDENTE, au nom du Comité, souhaite elle aussi la bienvenue aux deux nouveaux membres de l'Équipe du Plan d'action. Cette équipe a jusqu'ici été d'une aide précieuse et il ne fait aucun doute qu'elle continuera à l'être. La Présidente se félicite de même de la nomination de M. Aguilar Urbina. Elle est déçue que peu de progrès aient été faits sur la question de l'accroissement du nombre des membres du Comité et se demande si le Haut-Commissariat peut être utile à cet égard.

17. La Présidente suppose que les Rapporteurs spéciaux, compte tenu des exigences de leurs fonctions, ne peuvent pas rencontrer les membres du Comité aussi souvent que ces derniers le souhaiteraient. Le Comité est néanmoins désireux de s'entretenir avec eux dès que l'occasion se présentera et de leur donner une indication des domaines dans lesquels il aimerait avoir de plus amples informations. La Présidente attend avec beaucoup d'impatience de coopérer avec le Rapporteur spécial sur l'éducation et avec le Rapporteur spécial sur l'impact des conflits armés sur les enfants, en particulier, puisque cette question même a émané d'une demande et d'une recommandation du Comité. Le Comité gardera toutes les questions abordées avec les Rapporteurs spéciaux à l'esprit et les soulèvera régulièrement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour provisoire) (CRC/C/76)

18. L'ordre du jour provisoire (CRC/C/76) est adopté.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS PAR LES ÉTATS PARTIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE LA CONVENTION (point 3 de l'ordre du jour)

19. M. DAVID (Secrétaire du Comité) signale que, depuis sa dix-huitième session, le Comité a reçu un rapport initial; celui de la Lituanie. La Norvège, la Finlande, la Jordanie, la Colombie, le Danemark et l'Égypte ont fait parvenir leur deuxième rapport. À ce jour, 126 rapports initiaux et 15 rapports périodiques ont été reçus, soit au total 141 rapports, dont 89 ont été examinés. Soixante-cinq rapports initiaux et 81 rapports périodiques sont dus et n'ont pas encore été présentés.

ORGANISATION DES TRAVAUX

20. La PRÉSIDENTE attire l'attention du Comité sur le projet de programme de travail distribué en séance. Elle fait observer que le Comité pourra difficilement respecter l'heure prévue pour la réunion avec Childwatch International, puisqu'il examinera alors le rapport initial de l'Équateur. Elle suggère de tenir cette réunion de 14 h 15 à 15 heures le mardi 22 septembre.

21. Il en est ainsi décidé.

22. La PRÉSIDENTE annonce que le Gouvernement suédois a demandé que l'examen prévu du deuxième rapport périodique de la Suède soit reporté. Puisqu'aucun des pays figurant sur la liste de réserve ne peut prendre la place de la Suède, le Comité aura seulement cinq rapports à examiner à la session en cours. La Présidente fait remarquer que le nombre de rapports en attente d'examen atteint déjà 50.

23. Mme PALME précise que la structure du Gouvernement suédois sera, selon toute attente, remaniée suite aux élections qui ont très récemment eu lieu en Suède et que le Parlement suédois ne se réunira que le 6 octobre. Dans ces circonstances, il aurait été difficile pour le gouvernement d'envoyer une délégation de haut niveau, comme il l'aurait souhaité. Il semble en outre qu'il y ait eu des difficultés de communication entre le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des affaires sociales.

24. La PRÉSIDENTE remercie Mme Palme pour cette explication.

La séance est levée à 11 h 10.